

Procédure de labellisation

Division Nationale 1 & 2 / Equipe Avenir BMX Racing

Dans le cadre des demandes de labellisation en Division Nationale 1 & 2 / Equipe Avenir BMX Racing 2026, vous trouverez ci-dessous la procédure à bien vouloir suivre. La procédure est dématérialisée et vous candidaterez donc via une plateforme en ligne.

1. Vous devez remplir impérativement une **fiche d'intention** de labellisation BMX 2026 **avant le 30 novembre 2025**.

Cette fiche, que vous trouverez via le lien ci-après, se remplit directement en ligne :
[Intention de labellisation BMX Racing DN & EA Saison 2026 – Remplir le formulaire](#)

2. Jusqu'au 4 décembre nous enverrons à chaque adresse e-mail renseignée dans la fiche, un **accès à votre plateforme de demande de labellisation DN ou EA BMX Racing 2026**.

Cette plateforme en ligne sera propre à chacun et vous permettra de compléter des fichiers ou de déposer des documents pour le **4 janvier 2026 au plus tard**. Aucun envoi papier ne sera accepté. Un guide d'aide à l'utilisation de cette plateforme vous sera également envoyé pour vous aider.

3. Chaque Comité Régional d'appartenance à la structure candidate devra compléter le document « Approbation du Comité Régional ». Ce document sera uniquement modifiable par le Comité Régional.

Merci à tous de bien vouloir respecter les délais impartis ainsi que le dépôt de la totalité des pièces à joindre. Sur précision du Bureau Exécutif Fédéral, nous vous rappelons que des pénalités seront infligées aux candidats à la labellisation BMX Racing 2026, lorsque le dossier de labellisation sera complété en retard et/ou sera incomplet.

Les pénalités seront infligées de la façon suivante * :

- Dossier incomplet au 4 janvier -100 points DN1 -60 points DN2 et EA
- Dossier en retard au-delà du 4 janvier -200 points DN1 -120 points DN2 et EA

*Exceptions faites sur la maquette du maillot ou les attestations d'appartenance des pilotes étrangers en DN le cas échéant (au plus tard le 19 janvier- au-delà application de la pénalité),

Pour finir nous précisons que l'ensemble des demandes de labellisations passera en **session unique de validation lors du Bureau Exécutif Fédéral du jeudi 5 février 2026**